

Au sommaire :

- Pages : 1 [Nouvelles adresses mél et internet de l'Union Régionale](#)
2 [CESER Auvergne-Rhône-Alpes : 3 avis CFE-CGC](#)
[Dialogue Social Régional : 2015 année charnière](#)
3 [ZOOM SUR : Le Dialogue Social à l'échelle des TPE](#)
4 [Maintien dans l'Emploi : LE numéro à coller sur votre réfrigérateur](#)
[Santé au travail : les nouveautés Compte de Pénibilité et CARSAT](#)
5 [Le 21ème critère](#)
[Votre Boite à outils : Accord sur l'Egalité Professionnelle dans l'Economie Sociale et Solidaire \(ESS\)](#)
[Actualités des Branches](#)
6 [Joyeux Anniversaire !](#)
[Trêve estivale](#)



+ Nouvelles adresses mél et internet de l'Union Régionale



L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes CFE-CGC change d'adresse mél :
urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr



L'adresse du site internet de l'UR est également modifiée :
www.cfecgc-auvergnerhonealpes.fr

Pensez à mettre à jour vos carnets d'adresses et vos favoris !



✚ CESER Auvergne-Rhône-Alpes : 3 avis CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC est intervenu à 3 reprises à l'occasion de l'Assemblée Plénière du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER) Auvergne Rhône-Alpes du 5 juillet 2016.

Sur la question d'« **Une ambition régionale partagée : de l'effet d'entraînement de l'action économique** », Laurent CARUANA a rappelé que « [...] *comment être acteur du progrès et de l'attractivité de notre grande région sans y associer pleinement le personnel d'Encadrement ?* »

Lire : [l'intervention de Laurent CARUANA](#)

Sur cette même question de la construction du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), la CFE-CGC a également fait publier sa [contribution](#).

Pour en savoir plus : <https://www.ambition-eco2021.auvergnerhonealpes.eu/>

Lire aussi : la [déclaration intersyndicale](#) lue à l'occasion de la rencontre du 18/07/16 avec Martial SADDIER, Vice-Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, délégué aux entreprises, à l'emploi et au développement économique.

Sur la question « **Pour une dynamique numérique en Auvergne Rhône-Alpes** ». Alexandre DUPONT a rappelé que « *Pour la CFE-CGC, il nous semble d'abord indispensable d'affirmer que le développement des infrastructures, fait partie de l'aménagement du territoire, et donc relève essentiellement de la puissance publique régionale.* »

Lire : [l'intervention d'Alexandre DUPONT](#)

Sur la question de l'« **Abrogation de la délibération n° 15-1305 du 23 novembre 2015 de la Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne relative à l'approbation finale du PNR des sources et gorges de l'Allier et lancement d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier** », Sylvie GALLIEN a rappelé que « *Pour la CFE-CGC, il convient bien de se doter d'un véritable outil d'aménagement durable du territoire vecteur de cohésion, de solidarité et d'excellence ; plutôt qu'un saupoudrage financier.* »

Lire : [l'intervention de Sylvie GALLIEN](#)



✚ Dialogue Social Régional : 2015 année charnière

L'Union Régionale a publié son [bilan « Dialogue Social Régional » pour l'année 2015](#).

Entre réformes financières et territoriale, la CFE-CGC a dû adapter ses méthodes de travail, pour répondre d'une part aux nouvelles contraintes, d'autre part aux réalités économiques et sociales sur le territoire et aux besoins des populations qu'elle défend.

Alors que la représentativité reste son objectif premier mais que les thématiques sont très diverses (emploi, formation, économie, égalité professionnelle, lutte contre les discriminations, handicap, responsabilité sociale des entreprises et développement durable, santé au travail...), la CFE-CGC Auvergne-Rhône-Alpes profite des différents lieux de dialogue social territorial pour **porter la voix des techniciens, agents de maîtrise, cadres, ingénieurs, VRP et fonctionnaires**, auprès des autres acteurs socio-économiques et des décideurs.



✚ ZOOM SUR : Le Dialogue Social à l'échelle des TPE

LA COMMISSION PARITAIRE INTERPROFESSIONNELLE (CPRI)

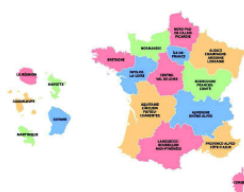
Issue de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Les commissions paritaires interprofessionnelles sont composées de vingt membres : dix sièges sont attribués aux organisations patronales et dix sièges sont attribués aux organisations syndicales interprofessionnelles de salariés, proportionnellement à l'audience obtenue dans les régions lors des élections TPE. Ces sièges sont attribués en respectant la parité entre les femmes et les hommes.

Les salariés membres des commissions sont issus des TPE. Le mandat est de 4 ans, renouvelable. Leur désignation est rendue publique par l'autorité administrative.

LES CPRI AURONT POUR COMPÉTENCES :

- De donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
- D'apporter des informations, de débattre et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leur salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;
- De faciliter la résolution des conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction. La commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;
- De faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.



Ces Commissions sont « régionales » :

Il existe 13 CPRI en métropole (une par région) et 5 dans les départements d'Outre-Mer.

A partir de 2017 vont se mettre en place des Commissions Paritaires dédiées aux TPE.

Les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (issues de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi) auront pour objet d'informer, de conseiller, d'aider à la résolution de conflits, de proposer des avis ou des activités sociales et culturelles, pour les entreprises et salariés des TPE et de l'Artisanat spécifiquement. Elles remplaceront les CPRIA (Artisanat) dans lesquelles la CFE-CGC siégeait déjà.

Le nombre de sièges attribué à la CFE-CGC dans ces CPRI sera calculé en fonction des résultats de la Représentativité 2017, et donc de l'élection TPE qui se déroulera du 28 novembre au 12 décembre 2016.

[Pour en savoir plus...](#)



La CFE-CGC Auvergne-Rhône-Alpes cherche des CANDIDATS femmes et hommes :

- **travaillant dans des entreprises de moins de 11 salarié(e)s de la région,**
- **cotisant à l'AGIRC,**

en vue de siéger dans les CPRI, et de porter la voix de la CFE-CGC sur les problématiques des TPE et/ou de l'Artisanat.

Les branches possibles sont (liste non exhaustive) : Artisanat, Avocat, Construction, Economie Sociale et Solidaire, Expert-Comptable, Huissier, Optique, Notaire, Pharmacien, autres professions libérales, ...

Les conditions d'exercice du mandat CPRI (frais, salaire, statut...) sont en cours de négociation au niveau national, et ne peuvent être confirmées à ce jour.

Votre contact : urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr



✚ Maintien dans l'Emploi : LE numéro à coller sur votre réfrigérateur

Info Santé Emploi
04 27 46 52 25
(Prix d'un appel local hors coût opérateur)

Lorsque la santé ou une situation de handicap compromet l'emploi ou l'activité professionnelle J'APPELLE !

POUR QUI ?

- Salariés du privé, travailleurs indépendants, exploitants agricoles
- Employeurs du secteur privé (dirigeant, responsable ressources humaines, manager...)
- Tout professionnel ou structure qui souhaite avoir de l'information sur le maintien dans l'emploi

*Une première information sur le maintien dans l'emploi
Une orientation vers l'interlocuteur adapté à votre situation*

Des professionnels à votre écoute

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h45 - 17h15
Jeudi : 9h - 17h

Une garantie de confidentialité

Logos partenaires : CARSAT Rhône-Alpes, agefiph, CFE-CGC, RSI, Pôle emploi, CNAU, CNAF, CNAV, CGT, FO, MEDEF, UPA.

Le 04 27 46 52 25 est un OUTIL pour VOUS :

- Travailleurs handicapés ou non, en activité ou en arrêt maladie, pour qui votre état de santé risque d'influer sur votre emploi,
- Adhérents dont l'un des proches est dans cette situation,
- Représentants du Personnel qui soutenez vos collègues.

Il a été conçu pour apporter une réponse pragmatique à chaque situation qui est par nature particulière, et ce en toute confidentialité.

Cette interface unique en France a été mise en place dans le cadre du dispositif Maintien dans l'Emploi, pour lequel la CFE-CGC Rhône-Alpes (*) se bat depuis presque 10 ans, et qui a été optimisé au travers d'une [nouvelle charte MDE](#) signée le 08/12/2015.

Votre contact :
Michel MEON, urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr

Télécharger l'affiche :
https://www.dropbox.com/s/mlt4272ikoshslk/Affiches_%20BD.pdf?dl=0

(*) dispositif en cours d'extension à l'ex-Auvergne



✚ Santé au travail : les nouveautés Compte de Pénibilité et CARSAT

Louis PERSICO, référent régional Santé au Travail pour l'UR, vous propose deux flash-info :

- sur [le compte pénibilité et sa commission de réclamation](#). Alors que les six derniers facteurs de pénibilité sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet, une instruction interministérielle publiée le 21 juin 2016 détaille les règles de fonctionnement du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) en 2016. Elle expose en particulier les mesures transitoires applicables cette année, mais aussi les règles applicables à long terme.

- sur [le nouveau site internet de la CARSAT](#) (CNAV) (*). Louis vous recommande de créer votre espace personnel et de lui faire part de vos observations.

(*) CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CNAV : Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse



✚ Le 21^{ème} critère

Il existe désormais 21 critères de Discriminations, selon la [loi n° 2016-832 du 24 juin 2016](#) visant à **lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale**.

L'article unique du texte crée un 21^e critère prohibé de discrimination : "*la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur*". L'exposé des motifs du projet de loi faisait valoir que les personnes pauvres, dont le nombre est estimé à 8,7 millions en France, "*sont quotidiennement confrontées à des situations discriminantes*", dans divers domaines : accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement... La loi dispose également que "*les mesures prises en faveur des personnes vulnérables en raison de leur situation économique et visant à favoriser l'égalité de traitement ne constituent pas une discrimination*".



Votre Boite à outils

⇒ Accord sur l'Égalité Professionnelle dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

La CFE-CGC a signé, avec les 4 autres organisations syndicales représentatives, et l'UDES (Union des employeurs de l'Économie Sociale et solidaire), un accord sur l'égalité professionnelle dans l'ESS.

Il s'agit d'une avancée importante dans ce secteur qui peut donner des idées de bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle pour d'autres secteurs professionnels.

[Lire l'article de la CFE-CGC Santé Social](#)

[L'accord du 27/11/2015](#)



✚ Actualités des Branches

Le Syndicat Alliance Police Nationale dénonce...

Les forces de sécurité sont sur tous les fronts, mais toujours en sous-effectif, et victimes d'incivilité. Valérie MOURIER (Secrétaire iséroise Alliance PN) note les pistes d'amélioration et en propose d'autres. Retrouvez son interview en 2^{ème} page de l'article du Dauphiné Libéré de Grenoble.

Lire : Article Dauphiné Libéré du 05/07/16 - [page 1](#) / [page 2](#)

Les Syndicats Auvergne et Rhône-Alpes de la Métallurgie créent l'USEMARA.

Suite à la réforme territoriale, les 7 syndicats territoriaux de la Métallurgie s'organisent au sein de l'Union des Syndicats de l'Encadrement de la Métallurgie Auvergne – Rhône-Alpes, présidée par Eric MALET.

Lire : [Article La Montagne – 06/07/16](#)

Philippe BOULLLOUD succède à François HOMMERIL.

Suite à l'élection de François HOMMERIL à la tête de la Confédération, le syndicat CFE-CGC Chimie Dauphiné Savoie a élu son nouveau Bureau : Philippe BOULLLOUD (*Président*), Serge BAROU (*Secrétaire Général*), Pierre HOMMERIN (*Trésorier*).

Par ailleurs, la CFE-CGC a obtenu de très bons résultats d'élections le mois dernier :

* **chez VALEO (Sainte-Florine – 43, Métallurgie)** : 9 postes sur les 10 à pourvoir (CE 2^{ème} et 3^{ème} Collège + DP 2^{ème} Collège), ce qui représente selon les postes entre 58% et 93% des voix pour nos candidats.

* **à l'Association Hospitalière Sainte-Marie (Chamalières – 63, Santé-Social)** : 7 postes sur les 8 à pourvoir (CE 2^{ème} et 3^{ème} Collège + DP 2^{ème} Collège), ce qui représente selon les postes entre 51% et 62% des voix.



✚ Joyeux Anniversaire !

La CFE-CGC aurait bien du mal à exister dans les territoires sans les retraités.



L'Union Régionale sait qu'elle peut compter sur ses « sages » en toutes circonstances. C'est donc avec humilité et affection que nous souhaitons un très bon anniversaire à César BERTOLLA (80 ans) et Jacques BROSSE (85 ans).

De gauche à droite : Jacques BROSSE, Paul SONDAZ, César BERTOLLA et Jean-Marc BRUNON



✚ Trêve estivale

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes CFE-CGC sera fermée du 1^{er} au 21 août 2016 inclus.



Laurent CARUANA et toute l'équipe de l'Union Régionale vous souhaitent de très agréables vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée.



La Lettre d'Information CFE-CGC Auvergne-Rhône-Alpes est diffusée avec le soutien de :

AUVERGNE – Rhône-Alpes



+ Cette Lettre d'Information est votre outil

Vous souhaitez profiter de cette Lettre d'Information pour obtenir des informations sur un sujet précis, ou faire passer un message, contactez-nous : urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr



UNION REGIONALE
AUVERGNE-RHONE-ALPES

214 avenue Félix Faure 69441 LYON cedex 03

☎ : 04.72.68.94.92

✉ : urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr

www.cfecgc-auvergnerhonealpes.org



Directeur de publication :
Laurent CARUANA,
Président



Rédacteur :
Karine LIGNIÉ



web